

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Compte Financier Unique 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La commune a opté pour passer, à compter de l'exercice 2024, au Compte Financier Unique, document budgétaire se substituant à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site Internet de la commune.

En plus du budget principal, la commune de Messimy-sur-Saône gère depuis le 1^{er} janvier 2018 un budget annexe « Locaux commerciaux »

I.- BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

L'année 2025 génère un excédent de fonctionnement de 357 461,93 €. Ce résultat augmente légèrement par rapport à 2024 : + 51 201,89 €.

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 861 110,38 € et connaissent un accroissement de l'ordre de 5,65 % (elles étaient de 815 045,46 € en 2024).

Les explications suivantes sont données par chapitre permettant d'éclairer sur les évolutions :

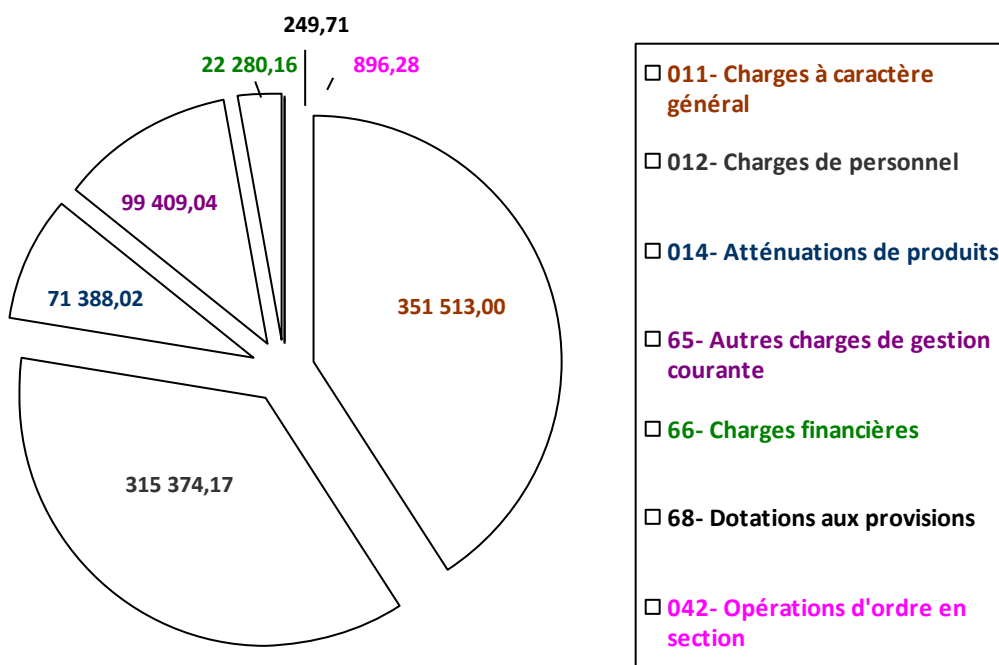
- les charges à caractère général progressent de 22,24 % (+ 63 952,03 €). Les fluides continuent de diminuer. Les montants des repas suivent l'augmentation des effectifs. La hausse de ce chapitre est liée à des travaux d'entretien des bâtiments (rénovation d'un logement suite départ locataire), de la voirie et des fournitures de petit équipement. Il a été également pris en charge sur cet exercice les assurances dommages-ouvrages et multirisques chantiers pour les travaux à l'école. En raison de l'intervention d'une entreprise pour l'entretien des locaux de la maternelle à l'école de janvier à juillet, les frais de nettoyage des locaux ont également progressé. Les autres articles sont plus ou moins restés stables.
- les charges de personnel ont diminué de 1,81 % (- 5 715,21 €). Cette variation est à prendre avec recul, car en 2024 il a été recouru au service de remplacement du centre de gestion. De plus l'année 2025 a été marquée par des recrutements à temps non-complet pour le service technique, la surveillance au restaurant scolaire et pour le poste d'ATSEM (sous forme d'un contrat). Ces charges devraient donc repartir à la hausse en 2026.
- les charges de gestion courante ont connu une hausse de 2,75 % (+ 2 669,03 €) qui a suivi le coût de la vie,
- les charges financières (intérêts d'emprunts) ont diminué de 10,92 % (- 2 728,85 €) en lien avec la réduction des taux d'intérêt et sa répercussion sur l'emprunt à taux variable de la commune. L'emprunt contracté en 2025 pour l'extension de l'école commencera à être remboursé en 2026,

- l'atténuation des produits a une variation à la hausse de 0,33 % (+ 239,36 €), ce qui s'explique par le maintien du montant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR),
- le versement de provisions pour dépréciation d'actifs circulant d'un montant de 249,71 €,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux amortissements pour 896,28 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2025
011- Charges à caractère général	351 513,00 €
012- Charges de personnel	315 374,17 €
014- Atténuations de produits	71 388,02 €
65- Autres charges de gestion courante	99 409,04 €
66- Charges financières	22 280,16 €
68- Dotations aux provisions	249,71 €
042- Opérations d'ordre entre sections	896,28 €
TOTAL	861 110,38 €

Dépenses de Fonctionnement par chapitre



- Recettes

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 8,67 % pour atteindre 1 218 572,31 €, contre 1 121 305,50 € en 2024, soit + 97 266,81 €. Cette progression repart à la hausse.

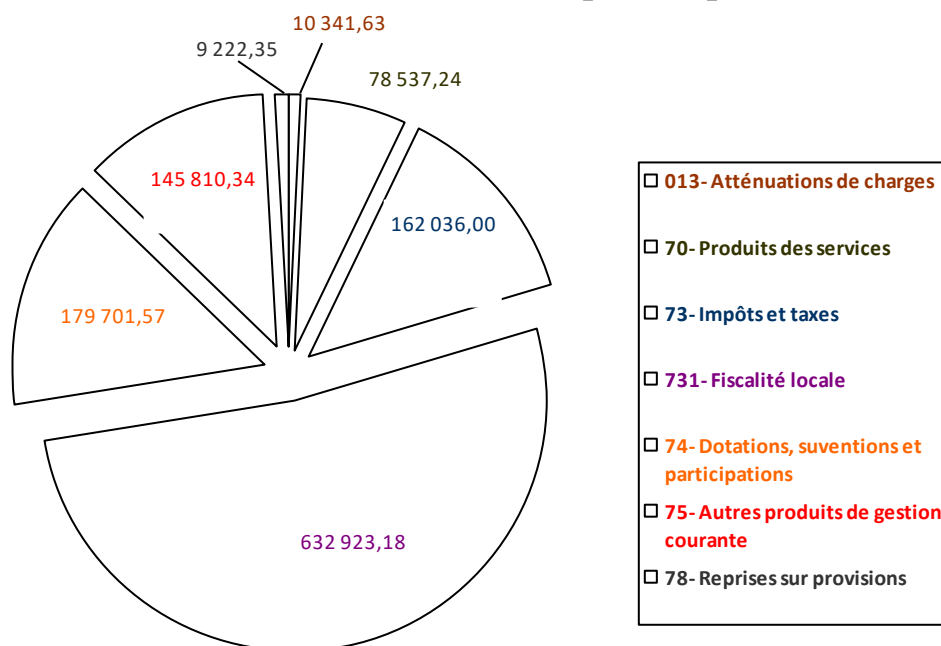
Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- une légère hausse de la Dotation forfaitaire versée par l'Etat : 102 819 € contre 100 857 € (+ 1,95%), liée à l'augmentation de la population. La Dotation de solidarité rurale a également augmenté. La commune a été éligible à la dotation nationale de péréquation et perçoit toujours la dotation des élus locaux,
- les atténuations de charges, liées au remboursement des arrêts de travail, sont en diminution de 41,62 % car l'année 2025 a connu peu d'arrêt de travail et les remboursements concernent un congé longue durée,
- les produits des services ont progressé de 8,11 % (+ 5 898,22 €), soit un retour au niveau de 2023. La progression la plus importante est liée aux repas du restaurant scolaire compte-tenu de l'effectif en hausse et de la suppression du quota à la rentrée scolaire 2026/2027,
- les recettes fiscales directes correspondant aux taxes foncières bâties et non bâties, ainsi qu'à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ont un produit qui est passé de 562 659 € à 601 937 €, soit une hausse de 6,98% liée principalement à la hausse de la fiscalité de 6,57 % décidée en avril 2025 par le conseil municipal, mais aussi à la revalorisation des valeurs locatives par l'Etat (+ 1,70% en 2025), ainsi qu'une valeur définitive du coefficient correcteur plus élevée (ce coefficient a été mis en place dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation),
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Val de Saône Centre a progressé de 12 337 € pour être portée à 119 958 €,
- le fonds départemental des droits de mutation est resté stable,
- les produits des revenus ont connu une baisse de 3,54 % (- 4 259,52 €), lié à la vacance de logement, dont un sur 10 mois en raison des travaux de rénovation. Les locations de la salle des fêtes sont toujours en progression,
- les autres produits de gestion courante ont connu une augmentation importante, en passant de 7 850,47 € à 28 935,54 €, en raison de remboursement du SIEA sur coût des travaux et de Nouveau Siècle pour les frais liés à la déclaration d'utilité publique,
- la reprise de provisions sur des affaires judiciaires terminées et les dépréciations n'existant plus (9 222,35 €).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2025
013- Atténuations de charges	10 341,63 €
70- Produits des services	78 537,24 €
73- Impôts et taxes (sauf 731)	162 036,00 €
731- Fiscalité locale	632 923,18 €
74- Dotations et participations	179 701,57 €
75- Autres produits de gestion courante	145 810,34 €
77- Produits spécifiques	0,00 €
78- Reprises sur provisions	9 222,35 €
TOTAL	1 218 572,31 €

Recettes de Fonctionnement par chapitre



Section d'investissement

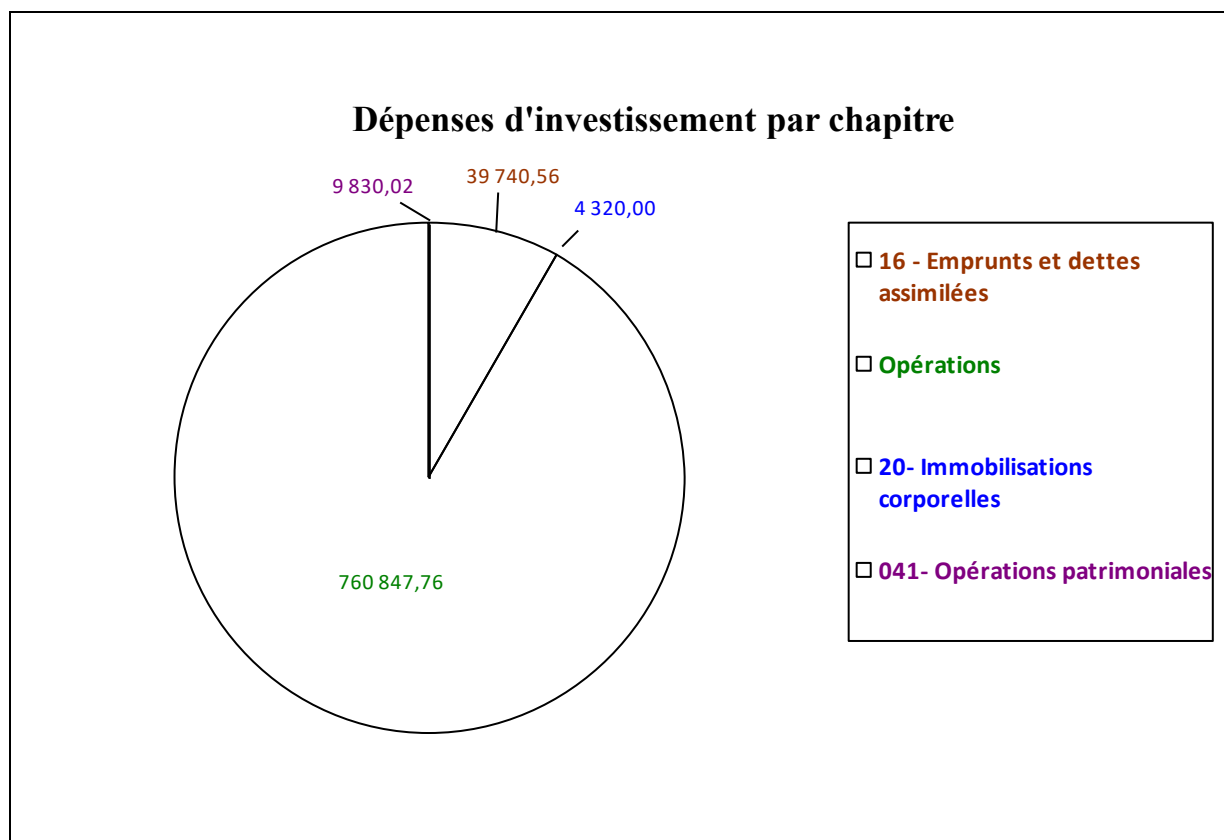
Hors restes à réaliser et report de l'année antérieure, la section d'investissement est excédentaire de 279 916,85 € sur l'année 2025. Avec le report déficitaire de l'année 2024, le résultat est excédentaire de 37 165,91 €. Le résultat d'investissement cumulé, en tenant compte des restes à réaliser, est quant à lui déficitaire de 20 416,77 €.

- Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 814 738,34 € sur l'année 2025, soit une nouvelle progression par rapport à l'année 2024 (+ 113 623,70 €), liée à la poursuite des travaux d'extension et de rénovation énergétique de l'école et au lancement des travaux d'aménagement et de revitalisation du cœur de village. Plus précisément, les dépenses de 2025 ont concerné le bureau d'études pour la modification n°01 du plan local d'urbanisme ; des acquisitions (ordinateurs pour la mairie, ordinateurs portables, vidéoprojecteurs et tableaux pour l'école dans le cadre de la mise en place d'un parc informatique suite à l'extension, mobilier scolaire, fauteuils pour la bibliothèque, tables et chaises pour le restaurant scolaire, benne et matériel pour le service technique, une enceinte avec micro pour la Mairie et vitrine extérieure pour le camping) ; la fourniture et pose de stores roulants à la bibliothèque ; la réfection totale de la toiture du petit bâtiment dans cour épicerie ; la mise en séparatif du centre village avec la participation de la commune au titre des eaux pluviales, les travaux de mise en séparatif interne du bâtiment Le Détour et 181 rue du Bourg, ainsi que la maîtrise d'œuvre pour le réseau d'eaux pluviales ; la maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le bureau de contrôle technique, le SPS, les test d'infiltrométrie et les travaux des différents lots pour l'école ; la maîtrise d'œuvre, la consultation pour les travaux et la participation pour l'éclairage public rue du Bourg au niveau de l'aménagement du centre village.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2025
16- Emprunts et dettes assimilées	39 740,56 €
20- Immobilisations incorporelles	4 320,00 €
Opération n° 100- Acquisitions matériels	29 586,66 €
Opération n° 110- Bâtiments communaux	12 113,40 €
Opération n° 202202- Réseaux eaux pluviales centre village	83 578,41 €
Opération n° 202204- Extension et rénovation thermique école	579 471,71 €
Opération n° 202302 – Aménagement et revitalisation du cœur de village	56 097,58 €
041- Opérations patrimoniales	9 830,02 €
TOTAL	814 738,34 €



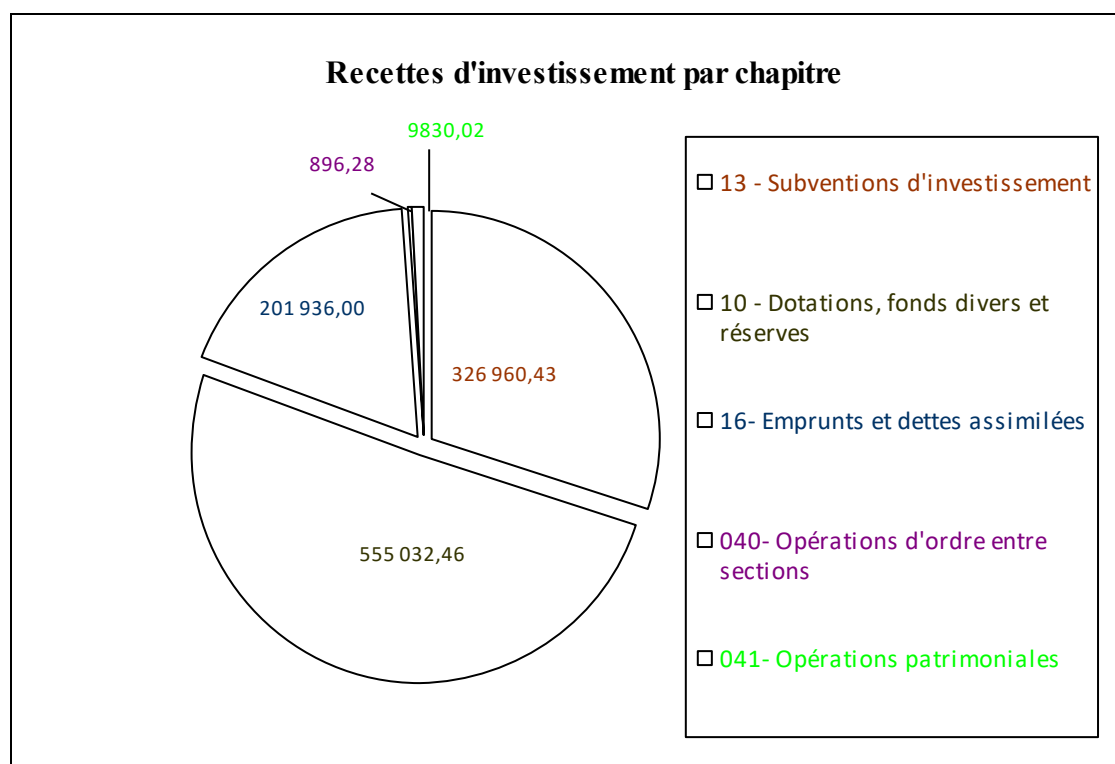
- Recettes

Les recettes d'investissement sont de 1 094 655,19 €, soit en forte hausse par rapport à 2024 (419 339,51 €), en raison de l'encaissement d'aides pour les travaux de l'école et d'une affectation importante en excédent de fonctionnement capitalisé.

- Il a été affecté en excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 526 162,37 €, couvrant le déficit cumulé d'investissement 2024 avec une somme complémentaire,
- Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), lié aux investissements en N-2, est en hausse avec 23 457,55 € (9 155,77 € en 2024),
- La taxe d'aménagement est en forte diminution avec une somme perçue de 5 412,54 € (39 454,79 € en 2024),
- La commune a perçu en subventions pour les travaux de l'école : deux acomptes de la Région, un deuxième acompte pour la DTER et le solde des aides du département ; les amendes de police pour la première tranche de travaux pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village,
- Un emprunt de 200 000 € a été contracté pour les travaux d'extension de l'école.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2025
13- Subventions d'investissement	326 960,43 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	555 032,46 €
16- Emprunt et dettes assimilées	201 936,00 €
040- Opération d'ordre entre sections	896,28 €
041- Opérations patrimoniales	9 830,02 €
TOTAL	1 094 655,19 €



I.- BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2018 pour la gestion de l'opération liée à la création de trois locaux commerciaux au centre village, en l'assujettissant à la TVA, et a donc connu sa huitième année d'existence

Section de fonctionnement

L'année 2025 se termine avec un excédent de fonctionnement de 16 099,40 €.

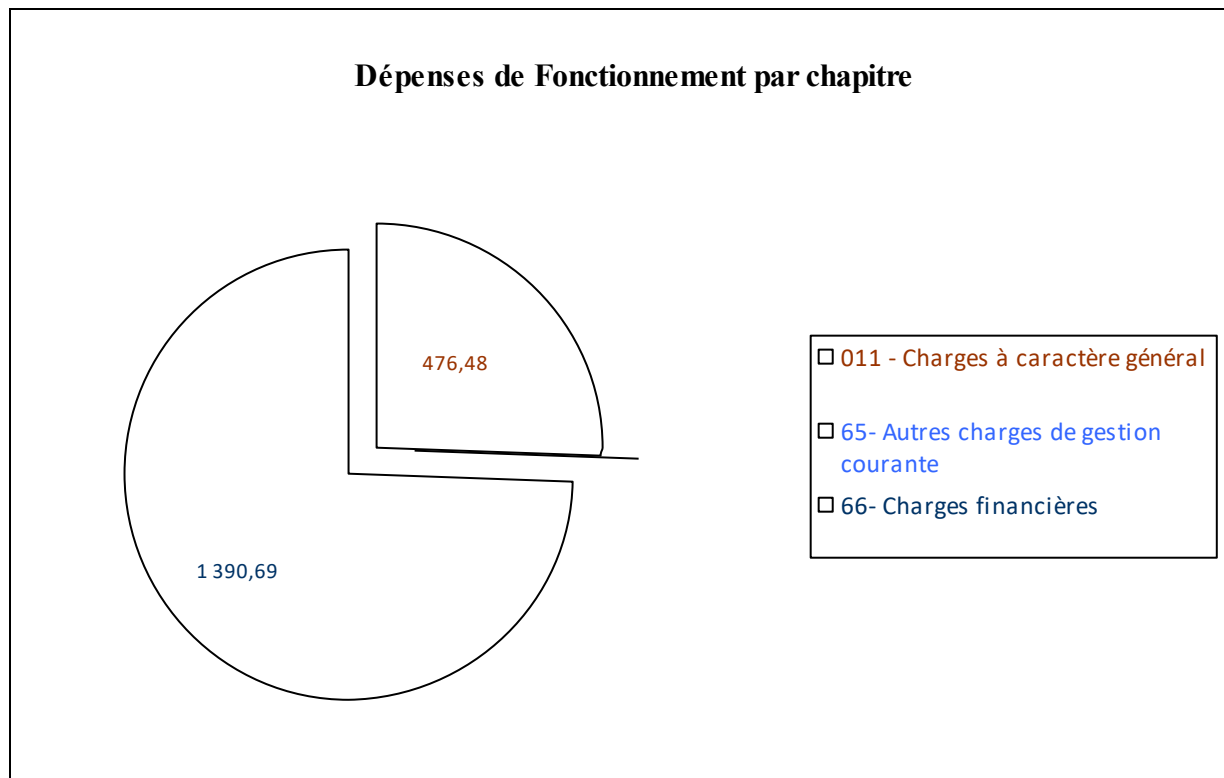
- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement correspondent pour les charges à caractère général à l'assurance des locaux et à la taxe foncière, pour un montant total de 476,48 €, et pour les charges de gestion courante à la régularisation de la TVA pour un montant de 0,20 €

La dernière dépense porte sur les intérêts 2025 de l'emprunt pour une somme de 1 390,69 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2025
011- Charges à caractère général	476,48 €
65- Autres charges de gestion courante	0,20 €
66- Charges financières	1 390,69 €
TOTAL	1 867,37 €



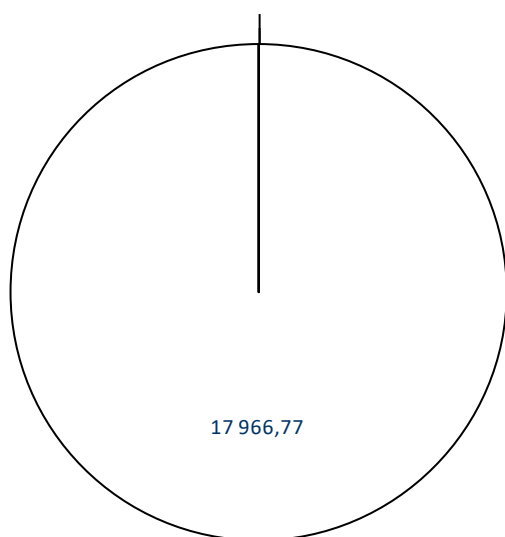
- Recettes

Les recettes de fonctionnement comprennent uniquement les locations des trois locaux pour 17 966,77 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2025
70- Produits services, domaine et ventes	0,00 €
74- Dotations et participations	0,00 €
75- Autres produits de gestion courante	17 966,77 €
TOTAL	17 966,77 €

Recettes de Fonctionnement par chapitre



- 70 - Produits services
- 74- Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante

Section d'investissement

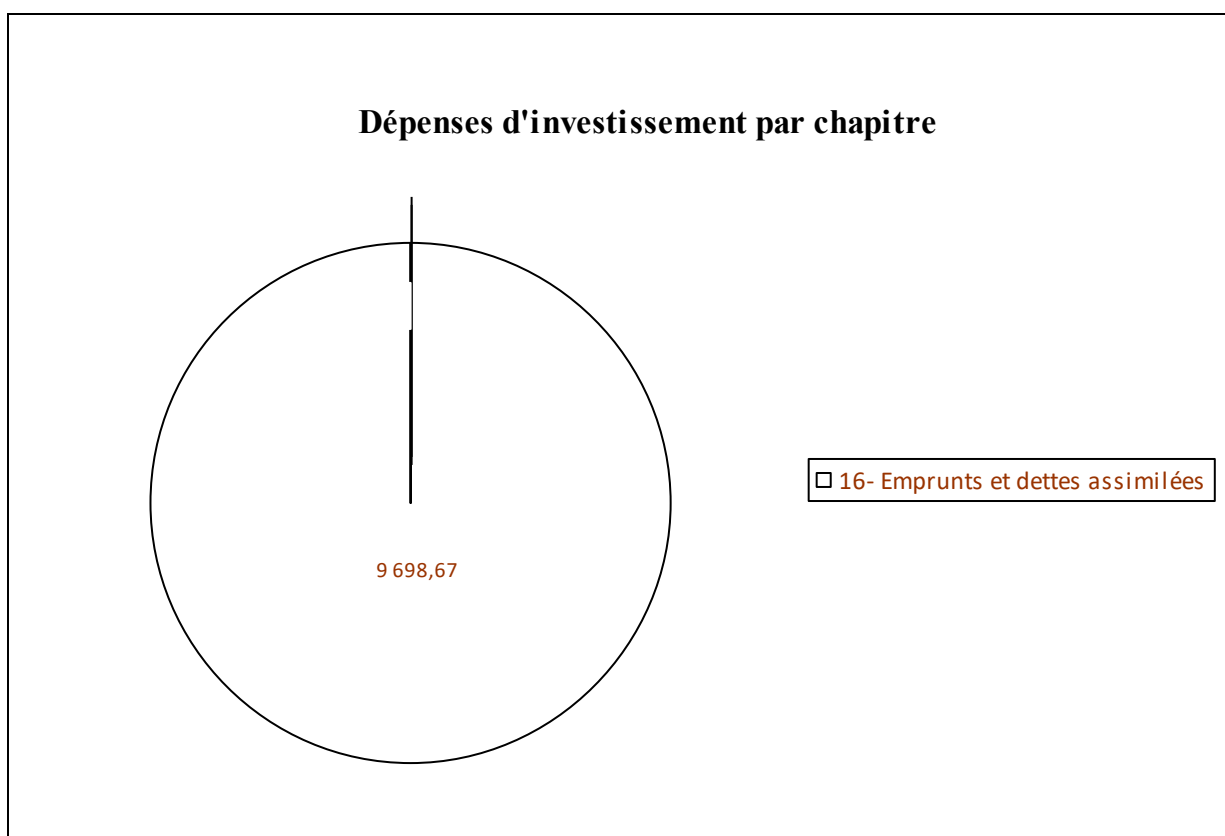
Elle est excédentaire de 6 741,45 € sur l'année 2025. Les restes à réaliser sont quant à eux équilibrés. En prenant en compte le déficit reporté de l'année 2024 (1 142,70 €), le résultat cumulé d'investissement est excédentaire de 5 598,75 €.

- Dépenses

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital de l'emprunt pour 9 698,67 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2025
16- Emprunts et dettes assimilées	9 698,67 €
TOTAL	9 698,67 €



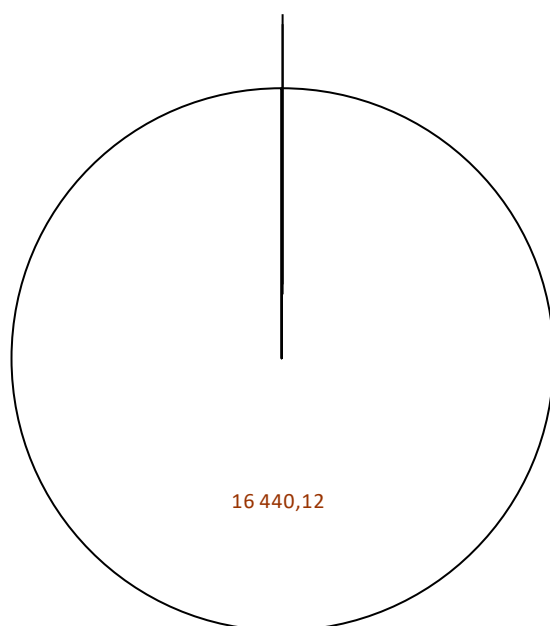
- Recettes

Les recettes d'investissement sont composées de l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2024 couvrant le déficit d'investissement, avec une somme complémentaire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2025
10- Dotations, fonds divers et réserves	16 440,12 €
165- Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €
TOTAL	16 440,12 €

Recettes d'investissement par chapitre



10 - Dotations, fonds divers et réserves